



Compte rendu du CSAF3SCTD des Hautes-Pyrénées du 9 octobre 2023

Présents :

Administration : Mme MIQUEL-VAL (DASEN), Mme GONCET (SG DSDEN),

Conseillers de prévention : M. DARRE

Représentants des personnels : Gaël LE MAB et Christelle BRANDAN (FNEC FP-FO), FSU (5), SGEN CFDT (3), UNSA (2), CGT (1)

Déclarations des organisations syndicales (CFDT, FSU, FO, UNSA)

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO

Madame la directrice académique,
Madame la secrétaire générale,
Mesdames et messieurs les membres de la F3SCTD,

Le Ministre Attal l'a confirmé lors du groupe de travail du 18 septembre dernier, l'acte 2 de l'école inclusive sera appliqué progressivement dès la rentrée 2024. Les mesures annoncées sont d'une violence inouïe : fermeture des établissements médico sociaux qui seraient dissous dans les établissements scolaires, remise en cause du nombre d'AESH qui serait trop élevé, fusion des missions AESH et AED dans un nouveau cadre d'emploi ARE, transformation des PIAL en Pôles d'Accompagnement à la Scolarisation avec culpabilisation des enseignants qui devraient être formés...

L'acte 1 de l'école inclusive a pourtant fait des ravages dans les établissements scolaires. L'application de l'inclusion systématique est source de souffrance pour les personnels, pour les élèves relevant de l'enseignement spécialisé et pour les élèves ordinaires, le registre SST en témoigne. Mise en danger d'élèves, de personnels, accidents de service, burn-outs... Dans ce contexte, les mesures de l'acte 2 font craindre le pire !

La FNEC FP FO défend l'enseignement spécialisé et revendique une inclusion au cas par cas : scolarisation en classe ordinaire lorsque cela est possible et le droit à une scolarisation en établissement spécialisé lorsque cela est nécessaire.

La FNEC FP FO revendique :

- **La création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés,**
- **une réelle formation d'enseignants spécialisés qui garantisse la prise en charge des élèves,**
- **des départs en formation à hauteur des besoins pour tous les personnels qui le souhaitent,**
- **le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,**
- **un statut et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins,**
- **le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.**

La FNEC FP FO déplore également l'absence de médecin de prévention dans l'Académie dont les agents font les frais. La situation n'est pas nouvelle : l'État n'a jamais respecté son obligation de faire bénéficier aux agents la visite médicale quinquennale à laquelle ils ont droit. La pénurie « générale » actuelle de médecin a

bon dos, mais elle est à mettre au compte de la politique du gouvernement en matière de recrutement des médecins. La FNEC FP **FO** demande à ce que les autorités départementales et académiques prennent toutes leurs dispositions pour que les agents ne fassent pas plus longtemps les frais des carences de l'employeur.

Règlement intérieur :

L'administration a envoyé aux organisations syndicales un document de travail qui n'était pas le bon. En effet le règlement intérieur du CSA académique a été amendé et voté en juillet. La FS décide donc de ne pas examiner ce règlement intérieur et d'attendre l'académique qui servira de base de discussion pour le département. La FS n'a donc toujours pas de règlement intérieur pour fonctionner (les élections ont eu lieu en décembre 2022 !)

Sont donc ajournés les points de l'ordre du jour suivants :

- présentation du RI
- élection du secrétaire et du secrétaire adjoint
- élection d'un référent VDHAS

Un CSA extraordinaire se réunira dans les plus brefs délais afin de valider ces points-là.

PV du 11/05/23

Ce PV est adopté à l'unanimité

Programme de prévention académique :

Présentation de ce programme qui découle des orientations stratégiques ministérielles.

Programme de prévention départemental :

Il découle du programme académique

Vote :

Abstention : FO, CGT.

Pour : FSU, UNSA, Sgen-CFDT

Explication du vote FO : rien de concret en termes de moyens alloués à l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Préconisation du GRETA :

Il ressort de cette visite, qui a eu lieu en novembre 2022 (avant les élections professionnelles), une inquiétude des OS quant à la santé mentale des personnels.

Vote :

Abstention : FO, UNSA

Pour : FSU, CGT, Sgen-CFDT

Explication du vote FO : ce dossier a été traité avec l'ancien CHSCT, nous n'avons participé ni aux travaux, ni aux visites.